

LIBERTE SYNDICALE !

Exemplaire et retentissant. Tel est le jugement rendu le 27 octobre 2009 par le Tribunal d'Instance de Brest : les nouveaux articles du Code du travail, issus de la loi du 20 août 2008 dite de «représentativité syndicale», sont contraires au «principe de la liberté syndicale».

Lors de l'audience publique du 6 octobre 2009, le représentant de l'UD CGT-FO du Finistère, Marc HEBERT, a tenu, en préambule, à resituer cette loi liberticide dans son contexte historique:

“Madame le Président,

Je tiens à rappeler que l'histoire du mouvement syndical est l'histoire des hommes et des femmes qui, depuis la nuit des temps, ont lutté pour améliorer leurs conditions de travail. Les formes d'organisation qu'ont choisi ces hommes et ces femmes ont évolué en fonction du pouvoir en place ou des pouvoirs en place (politiques, économiques, religieux).

La répression sanglante a marqué l'histoire du mouvement syndical, français, européen.

Elle frappe, aujourd'hui encore, des militants syndicalistes, des contrats, des assassinats ont lieu tous les jours à travers le monde c'est pourquoi la nécessité de défendre le syndicalisme libre et indépendant est essentielle, c'est un devoir car c'est le dernier rempart avant la mise en place des régimes totalitaires des dictateurs.

En France, c'est la loi VWDECK ROUSSEAU qui a donné le droit d'existence officielle des syndicats.

Cette liberté, hormis la guerre 14-18, a été respectée tant bien que mal jusqu'à 1941, date où s'établit en FRANCE le régime totalitaire de Vichy, la révolution nationale, l'interdiction des syndicats et la mise en place des conseils corporatistes, c'est-à-dire du syndicalisme encadré, de collaboration, d'accompagnement.

FO s'est créé en 1948, contre toute emprise politique, toute emprise religieuse (doctrine sociale de l'église) pour un syndicalisme libre et indépendant. Depuis sa création la CGT-FO a œuvré à la mise en place de normes internationales pour garantir la liberté d'organisation, d'action, de représentation des syndicats à travers le monde et a participé à la mise en place de conventions qui, aujourd'hui, s'appliquent et ont la primauté sur le droit interne français.

En un mot, la loi du 20 août 2008 issue de la position commune de la CFDT, la CGT et le MEDEF est une loi liberticide qui viole les dispositions des conventions internationales, traité, charte et les décisions de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Cette loi nous ramène aux lois de la période noire de VICHY ayant pour objectif de restreindre la liberté des salariés de s'organiser librement et d'encadrer les syndicats officiels comme au temps de l'URSS.

Voilà la raison de notre combat, y compris naturellement par le terrain juridique.

Venons-en à notre dossier.”

Marc HEBERT

UN COUP D'ARRÊT

La décision du Tribunal d'Instance de BREST constitue «un coup de tonnerre» contre «la loi sur la Représentativité» dans le monde du travail, c'est également un coup porté contre le système totalitaire qui se met en place progressivement tant dans le milieu social et politique que dans la vie de tous les jours.

La Loi du 20 août 2006 est une loi qui organise la mise au pas des organisations syndicales, la mise au pas des salariés. Elle s'articule sur une procédure très simple: les représentants désignés par les syndicats, les Délégués Syndicaux doivent obtenir un laissez-passer de 10% minimum des voix pour exister, une sorte d'Ausweiss... Le problème est qu'avec 10% de suffrages valablement exprimés, le syndicat et son délégué ne peuvent engager aucune action syndicale significative si ce n'est faire des tours dans la cour de l'usine avec pancartes et porte voix.. Pour pouvoir négocier et signer un accord collectif, il faut atteindre au minimum 30%, et pour avoir le droit de désigner un Représentant Syndical au CE, il faut avoir 2 élus, c'est le

bouclage complet de l'information, le verrouillage de toute action syndicale.

Les syndiqués qui se réunissent pour s'organiser sur un atelier, un service, un établissement, etc... doivent, aujourd'hui, supporter que leurs décisions soient approuvées par le vote des non-syndiqués ou bien des syndiqués d'une autre organisation !!! On imagine très facilement la pression des employeurs sur l'électorat! C'est précisément ce qu'a retenu le Tribunal d'Instance en s'appuyant sur les conventions de l'OIT, conventions élaborées juste après la 2^{de} guerre mondiale.

Extraits du jugement:

“- l'obligation de choisir le délégué syndical parmi les candidats ayant obtenu au moins 10% est contraire au principe de la liberté syndicale et constitue une ingérence dans le fonctionnement syndical;

- l'obligation de recueillir au moins 10% des suffrages exprimés, tous collèges confondus, au premier tour des élections du comité d'entreprise pour être considérée comme organisation représentative dans l'entreprise, alors qu'auparavant les organisations syndicales représentatives au plan national, bénéficiaient d'une présomption irréfutable a pour effet:

- de réduire progressivement le nombre d'organisations syndicales contrairement aux dispositions internationales qui tendent au contraire à favoriser la liberté d'expression, ce qui risque également d'avoir pour effet de détourner les salariés de toute adhésion à un quelconque syndicat alors qu'il est notoire que le taux de syndicalisation en France est très faible, qu'une forte syndicalisation est nécessaire à la défense des droits individuels des salariés dans un contexte de mondialisation et de crise économique, mais aussi que la culture de la négociation et du dialogue, imposée par la législation communautaire, est nécessaire au bon développement de l'économie ;

- de donner prépondérance aux représentants élus au détriment de la représentation désignée, contrairement aux dispositions susvisées qui sont destinées à contrebalancer les pressions susceptibles d'être exercées sur l'électorat au sein des entreprises”.

Les conventions auxquelles se réfère le jugement ont pour objectif, avec des règles très simples, d'éviter ce qui avait été mis en place notamment en France durant la période de Vichy et de la Charte du Travail, charte qui avait pour but de neutraliser l'action syndicale et la liberté syndicale au nom de l'intérêt général et du nécessaire équilibre entre le patron et les employés, les ouvriers.

Cette neutralisation au nom d'un soi-disant syndicalisme fort et raisonnable avait pour corollaire l'interdiction des conflits, des grèves et la dissolution des confédérations interprofessionnelles ainsi que la mise en place d'office des comités sociaux du travail.

Le Comité du Travail avait tout pouvoir sur le syndicat «unique et obligatoire».

Pour éviter le retour à de telles «mesures totalitaires», les normes de l'OIT, posent des règles simples: non-ingérence de l'État dans l'organisation des syndicats, interdiction de la prépondérance aux représentants élus sur la représentation désignée, capacité de négocier et signer des accords.

Le Tribunal d'Instance a repris l'intégralité de l'argumentaire développé y compris la référence à l'arrêt de la Cour Européenne des Droits de l'Homme qui établit un lien organique entre la liberté syndicale et la capacité de négocier.

Le combat mené à BREST sur le terrain juridique doit être relayé, il faut désigner des DS et RS partout où c'est possible ceci tout en préparant des dossiers à présenter devant les tribunaux contre les recours qui seront certainement exercés par la CFDT, le patronat, et... par la CGT, il est impératif de rappeler dans chaque procédure, comme nous l'avons fait, les textes internationaux.

Mais il faut également que les structures confédérales, fédérales, les syndicats nationaux cessent de collaborer à la remise en cause des droits fondamentaux des salariés, les signatures d'accord sur la base «du moindre mal» et qu'elles se positionnent clairement en opposition à la CFDT et la CGT. La confédération FO a cessé sa participation aux processions unitaires, mais les réunions intersyndicales ont encore lieu, les prises de positions communes avec photo de famille aussi.

C'est à ce prix que nous pourrons renverser cette logique unitaire totalitaire dont on sait par ailleurs qu'elle s'appuie sur: une désinformation complète, une propagande sécuritaire: policière et sanitaire (ex. : H1N1), des principes comme ceux de subsidiarité et de précaution.

Aujourd'hui, nous devons combattre, par tous moyens, la mise en place, à divers niveaux, de comités de dialogue social destinés, à terme, à jouer le rôle dévolu hier à la Charte du Travail et donc à l'association capital-travail instaurée par le maréchal PÉTAINE par le biais de l'office des comités sociaux.

Marc HEBERT

Nouvelle offensive du corporatisme...

On a déjà expliqué dans ces colonnes (Anarchos n° 127-11/07 et n° 133-05/08) en quoi la thématique à la mode du «dialogue social» est une mise à jour du corporatisme, c'est-à-dire de la doctrine sociale de l'église catholique, autrement dit de l'association capital-travail ou collaboration des classes en faveur du «bien commun».

Explication assise notamment sur les «innovations» sociales promues dans la multinationale publique AREVA sous la houlette de sa PDG, la «*sémillante Anne Lauvergeon*» alias «*Atomic Anne*». Syndicalistes de cette entreprise, nous avons l'honneur et l'avantage de les expérimenter en avant-première (ou presque).

La dernière en date, inscrite dans un projet d'accord «relatif au développement du dialogue social dans le groupe AREVA» porte le doux nom de «*professionnalisation du dialogue social*». Ah... Mais encore?

Pour en comprendre l'idée générale, on peut utilement lire un rapport de l'ORSE (Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises) de septembre 2009. Rapport co-rédigé par... le DRH d'AREVA (eh oui !), le DRH de PSA, et une brochette «d'experts» parmi lesquels le Directeur des Relations Sociales du Ministère du Travail. Plus, évidemment, les complices unitaires: CFE-CGC, CFDT et CGT, mais aussi la CFTC sans doute sur ordre de la hiérarchie catholique. Bref un machin inspiré des comités sociaux de la Charte du travail.

Ce rapport s'intitule «*la responsabilité sociétale des entreprises: un levier de transformation du dialogue social*». La «RSE» prétend que l'entreprise doit s'assurer du bien-être de ses salariés (sic) en tant qu'individus, et pour ce faire prendre en compte les nouvelles contraintes sociétales (environnement/développement durable, droits de l'homme, etc.). Cette conception peut aller jusqu'à intégrer une démarche politique (ou temporelle pourrait-on dire), en témoigne par exemple la transformation du Conseil National du Patronat Français en Mouvement des Entreprises de France, équivalent patronal du parti syndical incarné par la CFDT. Qu'on ne se méprenne pas cependant sur leurs «bonnes» intentions: il s'agit avant tout de «*saisir des opportunités d'améliorer la performance des entreprises*», c'est-à-dire d'augmenter les profits.

Sous cet angle, les mouvements politiques et syndicaux soi-disant alternatifs, prônant un autre capitalisme pour une autre gestion de la planète, les ONG environnementales ou non, les cabinets de «*notation sociale*» (à l'instar de Vigéo fondé par Notat ex-secrétaire générale de la CFDT) apparaissent pour ce qu'ils sont: au mieux des naïfs manipulés, au pire des manipulateurs complices. N'est-on pas en plein dans la quête grâalesque du «*bien commun*» sur fond de société organique? N'est-on pas dans la négation de l'indépendance du syndicalisme vis-à-vis des pouvoirs économiques, politiques et religieux?

Poursuivons l'examen: le projet d'accord est une mise en œuvre des recommandations du rapport de l'ORSE. On n'en attendait pas moins du DRH d'AREVA à l'origine des deux textes dont on ne peut savoir lequel a inspiré l'autre, la discussion de l'accord ayant commencé en juillet 2007 pour se terminer en octobre 2009.

Notons que l'association «Dialogues», pilotée par un certain Simonpoli, ex-secrétaire général de la fédération des banques CGT, a été appelée à la rescousse par Areva. Cette nouvelle déclinaison du corporatisme se traduit dans le rapport précité (et dans l'accord qui en est la traduction) par la professionnalisation du dialogue social et celle des militants syndicaux. Il s'agit «*d'avoir des partenaires formés et informés*» afin «*de tenir compte de la réalité de l'entreprise et d'atténuer les fausses croyances*».

Autrement dit: remplacer les représentants syndicaux mandatés par leurs adhérents pour négocier sur la base de revendications définies librement, par des partenaires «*responsables*» présentant des demandes raisonnables, «*justes et réalisables*» comme on entend parfois. Pas de surprise: l'entreprise étant pour eux un bien commun aux actionnaires, aux dirigeants et aux salariés (et à leur famille, donc au pays), il est de bonne subsidiarité de confier aux «*partenaires syndicaux*» le soin d'expliquer au personnel «*l'ineptie*» de leurs revendications. Autrement dit: Travail- Famille-Patrie.

Concrètement, la professionnalisation des militants est opérée par des dispositions comme la réduction de la composition des délégations remplacées par un «*groupe de négociation*», par des «*entretiens annuels professionnels*» évaluant «*la réalisation des objectifs fixés d'un commun accord*» et «*tenant compte des compétences acquises dans l'exercice de l'activité syndicale*», par «*l'engagement*» imposé aux militants d'être «*acteurs*» de ces dispositifs qui incluent également de la formation et la VAE (validation des acquis de

l'expérience). Bien entendu, aucun droit supplémentaire pour les salariés dans cet accord, mais quand même quelques poignées d'euros (au prorata des résultats électoraux) et d'ordinateurs pour les «partenaires».

Dominique Andolfatto, universitaire et chercheur en sciences politiques, co-auteur de plusieurs ouvrages sur le syndicalisme en France, résume bien la chose: «*le syndicalisme devient une simple filière professionnelle*». On imagine aisément les ravages qui pourront en découler, quand l'appétit pour un meilleur déroulement de carrière synonyme de meilleure rémunération prendra le pas sur le dévouement militant. On l'imagine d'autant mieux qu'on le voit déjà ici ou là au cas par cas.

Bref, un texte qui certes répond à des revendications déjà anciennes de la CFDT, et plus nouvelles de la CGT, mais un texte qu'aucun véritable syndicaliste indépendant ne saurait cautionner. Chez AREVA, 80% des syndicats représentant 95% des cartes ont rejeté ce projet d'accord. Fidèles aux intérêts de la classe, ils n'ont pas l'intention de brader l'indépendance syndicale pour des cacahuètes, fussent-elles livrées par valises entières. Mais d'autres accords de ce type existent à la ville de Suresne, ou encore chez AXA, où la recommandation de l'ORSE pour des «*initiatives gérées en commun (fondation, université du syndicalisme par exemple)*» a été mise en œuvre, via l'association «*Dialogues*» déjà citée!

A l'heure où se déroule une «*délibération sociale*» entre patrons et syndicats sur le thème du «*dialogue social*» qui inclura la «*professionnalisation des militants*», les salariés doivent pouvoir compter sur la CGT-Force Ouvrière pour débusquer les néo-cléricaux et sauvegarder l'outil de défense de leurs intérêts.

Yann PERROTTE

EN VRAC...

“Hier on hurlait avec les loups, aujourd'hui on rit avec les loups”.
Alain FINKELKRAUT

Retour arrière

Avec une quinzaine d'années de retard Ballamou matérialise l'idée de publier ses souvenirs de premier ministre, et surtout de ses conversations avec Mitterrand [1]. Il en profite pour faire connaître quelques opinions générales dans des propos liminaires dont une analyse de mai 68 que j'avoue humblement ne pas être loin de partager. «*On pourrait établir un abondant sottisier de ce qui s'est dit et écrit durant ce mois de mai. A remarquer que les organisations politiques et syndicales ne firent alors preuve d'aucune volonté révolutionnaire, d'aucun désir de changement profond, moins encore de subversion. De leur côté, les chefs des mouvements contestataires ne manifestèrent aucun extrémiste autre que verbal, aucune ardeur véritable, aucun esprit de sacrifice. Une révolte sans victimes n'est jamais qu'un chahut. Celle-ci donna trop souvent le spectacle de la liquéfaction et de la lâcheté du côté de l'Etat et de la société, de l'irréalisme et de la niaiserie du côté de la contestation. Ce fut un divertissement triste, pas une révolution*». [2]

Puis des kilomètres de banalités, notamment sur la politique qui est une saloperie, mais, cela va de soi, lui ne mange pas de ce pain-là. De toute manière, il est le meilleur et ce qu'il a fait était de mieux à faire. A chacun ses illusions.

[1] Balladur Edouard, Le pouvoir ne se partage pas, Fayard, Paris 2009 440pp. 21; 90€

[2] Ibid.18

Climat

Par-delà les hurlements sur Internet de Claude Allègre contre Nicolas Hulot, (qui me paraît les mériter parce que c'est vraiment un nul parmi les nuls) il existe des scientifiques qui expriment des doutes sur les affirmations concernant les modifications climatiques. Sur la 4ème de couverture de son bouquin [3] Vincent Courtillot écrit : «*Pourquoi entamer ce livre sur le Système Terre par le climat? Parce que le géologue a peut-être plus à apporter au climatologue que celui-ci n'en a encore conscience. Comment avons-nous donc abouti au fameux problème du réchauffement climatique? Comme souvent, en sciences, par des chemins inattendus.*

Sans remettre en cause la réalité du réchauffement global des 150 dernières années, on est encore loin d'avoir identifié avec assez de sûreté les moteurs des changements climatiques pour en prédire le devenir.

Pour comprendre les évolutions capricieuses de l'atmosphère et des océans sur les longues échelles de temps, il faut aussi comprendre celles de la Terre solide. Partant explorer séismes et volcans, pour la plupart si bien expliqués par le ballet des plaques tectoniques, nous découvrirons les volcans de points chauds. Ces panaches issus des profondeurs de la Terre, seront notre guide dans ce voyage vers les intérieurs plus mystérieux de notre dynamique planète, pour atteindre le noyau de fer liquide où se concocte le champ magnétique et enfin la graine solide au sein de laquelle réside le centre de la Terre.

Donnant un "coup de pied au fond" nous remonterons à la surface, espérons-le, mieux convaincus des liens profonds qui associent entre elles les évolutions parfois chaotiques des enveloppes si diverses de notre planète".

Climat (bis)

Courtilot est accessoirement membre de l'Académie des Sciences et Professeur de Géophysique à l'Université Denis Diderot Paris VII. Il dirige l'Institut de Physique du Globe, de Paris.

Sa position de doute, fondée sur la compréhension actuelle de sa petite équipe (qui pourrait changer au vu de nouveaux éléments) lui a valu au cours des deux dernières années des critiques acerbes. Cette attitude de doute, considérée comme «*politiquement incorrecte*», étant de nature à diminuer les crédits de recherche et ceux nécessaires pour convaincre le grand public qu'il faut lutter contre l'effet de serre [4]. Or, Courtilot et son équipe continuait bêtement à vouloir faire de la science sans s'apercevoir qu'ils agitaient leurs pieds dans un borborygme hautement politique. Nous y reviendrons. Je ne me permettrais pas de prendre position sur le fonds. Je peux tout de même reconnaître que je n'ai pas attendu Courtilot pour avoir des doutes sur nos capacités à contrôler ce qui semble se préparer dans la biosphère. Les positions staliniennes de certains scientifiques, notamment ceux du GIEC (Groupe Intergouvernemental sur l'Etude du Climat), ne me convaincront pas du contraire.

[3] Courtilot Vincent, Nouveau voyage au centre de la Terre, Odile Jacob, Paris 2009, 352 pp. 27 €

[4] Ibid, 79 - 83

Nouvelles du front

Scoop: J'étais pas à Berlin le 9 novembre 1989 ni à Paris le 14 juillet 1789. Je le jure !

Mur: Le mur construit par plusieurs gouvernements israéliens autour de la Cisjordanie est aussi un Mur de la Honte.

Assassins et voleurs: A la Roche S/Yon, il y a une rue Francisco Ferrer. Le Maire a été d'accord pour patronner l'apposition d'une plaque décrivant Ferrer comme pédagogue et militant libertaire. Le lendemain matin, la nouvelle plaque et les 4 plaques de rue avaient disparu. Y a du beau monde dans la Vendée du Vicomte du Puy du Fou, l'affolé du bocage !!! Mais pour qu'ils en soient réduits à ces gamineries, il faut quand même qu'on les emmerde.

Vive le capitalisme! On connaît les nombres: 40 à 50 millions de citoyens étasuniens n'ont pas de couverture santé. Des hôpitaux ont «trouvé une solution»: deux fois par mois ils organisent une «loterie». Les quelques «heureux» gagnants pourront se faire soigner gratuitement. Les autres repasseront la prochaine fois. Le rêve américain est bien un rêve de cons.

Irlande: Avez-vous vu comment l'Eglise catholique s'est démenée pour remettre ces pauvres Irlandais sur le bon chemin de l'Europe vaticane ... N'empêche que

Rengaine: Cette Europe totalitaire du fric et des cléricaux, comme Carthage, doit être détruite.

Marc PREVOTEL

FRANCISCO FERRER...

Rappel biographique:

Francisco Ferrer y Guardia est né le 10 janvier 1859 à Alella, une petite ville près de Barcelone le treizième des quatorze enfants d'agriculteurs catholiques et monarchistes. A 14 ans, il est placé chez un patron (marchand de drap ou minotier, les versions diffèrent selon les biographes) de Barcelone. Ce dernier, républicain, libre-penseur et franc-maçon encourage le jeune Francisco Ferrer à lire et étudier. Il se passionne alors pour les écrits socialistes et anarchistes.

En 1884, il est initié dans la loge maçonnique "*Verdad*" (Vérité). Devenu contrôleur des chemins de fer, Francisco Ferrer se lance sans compter dans l'activisme et vient en aide aux républicains fugitifs. L'échec du coup d'État républicain du général Viilacampa contraint Francisco Ferrer à s'exiler à Paris avec Teresa Sanmarti, avec qui il a trois enfants. Il y vit entre 1886 et 1901, en tant que secrétaire de Ruiz Zorrilla (chef du parti républicain progressiste) et professeur d'espagnol. Il s'affilie le 26 mars 1890 à la loge «*Les vrais experts*» du Grand Orient de France. Il participe en 1892 au Congrès Libre-Penseur à Madrid. C'est à cette époque que de républicain il devient définitivement anarchiste.

Une élève de Francisco Ferrer devenue son amie lui lègue toute sa fortune. Francisco revient alors à Barcelone où il crée, en 1901, «*la Escuela Moderna*» (l'École Moderne) alternative au modèle national contrôlé par l'Église catholique. L'École Moderne connaît un grand succès, et de nombreux centres éducatifs rationalistes voient le jour dans tout le pays.

Le 31 mai 1906, jour de son mariage à Madrid, le roi Alfonso XIII échappe de peu à un attentat. Son auteur, Mateo Morral, fut un temps employé à la librairie de l'École Moderne. L'occasion est trop bonne pour les adversaires (notamment cléricaux) de Ferrer, ce dernier est arrêté et son école fermée.

A sa libération, il s'efforce, en vain, de rouvrir l'École Moderne de Barcelone. Il tente alors le même projet en France puis en Belgique, où il fonde la Ligue Internationale pour l'Éducation Rationnelle de l'Enfance, dont le Président Honoraire est Anatole France.

De retour en Catalogne, en 1909, Francisco Ferrer, malgré l'absence de preuves, est jugé coupable par un tribunal militaire d'être l'un des instigateurs de la grève générale, et est fusillé le 13 octobre dans les fossés de Montjuich, à Barcelone. Son exécution provoque de nombreuses manifestations dans toute l'Europe.

Francisco Ferrer, anarchiste, libre-penseur, pédagogue, franc-maçon:

Francisco Ferrer est un homme aux engagements multiples et cohérents. De nombreuses études ont été publiées concernant le libre-penseur, le pédagogue ou l'anarchiste mais, curieusement, assez peu concernant le franc-maçon.

Francisco Ferrer est initié aux mystères de la franc-maçonnerie alors qu'il n'a que 25 ans, ce qui est particulièrement précoce surtout pour l'époque. Il restera fidèle à son engagement maçonnique jusqu'à sa mort.

Indéniablement la franc-maçonnerie a joué un rôle considérable dans la vie de Francisco Ferrer. Ce n'est sans doute pas un hasard s'il donne à ses filles des prénoms évoquant la symbolique maçonnique à savoir : Paz (la paix), Sol (le soleil) et, last but not least : Luz (la lumière). Il en est de même de la toute première école primaire moderne qu'il baptise du nom de sa loge mère: «*la Verdad*».

D'aucuns, confondant allègrement anarchie et désordre, s'étonnent qu'un anarchiste puisse être franc-maçon. Pourtant le nombre important d'anarchistes francs-maçons n'est en rien surprenant si on considère que l'anarchiste place la liberté individuelle et le plein épanouissement de l'individu au-dessus de tout. Il serait trop long de développer ici la différence que font les anarchistes entre les notions d'ordre et d'autorité, qu'il me soit donc permis de rappeler simplement la citation d'Elisée Reclus (géographe, anarchiste et franc-maçon): «*L'anarchie est la plus haute expression de l'ordre*».

Cette conception de l'anarchie est partagée par Francisco Ferrer puisque dans une étude publiée en décembre 1901 sous le titre «*l'hérédité sociale*» il écrit : «*Qu'est-ce qu'on attend donc pour en finir avec ce galimatias social et mettre en pratique l'anarchie, l'unique et véritable ordre social susceptible d'aplanir toutes les difficultés et de produire l'harmonie universelle par l'accord mutuel*».

Harmonie et ordre sont donc des idées que l'on retrouve dans la pensée maçonnique comme dans la pensée anarchiste et qui ont largement inspiré l'œuvre, tant spéculative qu'opérative de Francisco Ferrer.

La franc-maçonnerie se propose de *«travailler sans relâche au bonheur de l'humanité et poursuivre son émancipation progressive et pacifique»* (Convent de Lausanne 1875).

Pour ce faire, chaque maçon travaille sur lui-même au sein des loges avant que d'œuvrer, comme bon lui semble, dans le monde profane.

Ce projet, ambitieux s'il en est, Francisco Ferrer le fait sien. *«En fondant des écoles, il croyait travailler plus utilement à la transformation de la société qu'en élevant des barricades et sans répudier les héros qui se font tuer sur elles, il préférerait, parce qu'il la croyait plus féconde, l'œuvre qui consiste à faire des hommes, à préparer la révolution dans les cerveaux »*. (Propos rapportés par son ami Alfred Naquet lors d'une conférence donnée le 3 septembre 1909).

C'est pourquoi l'anarchiste et le franc-maçon Francisco Ferrer se réalise pleinement en tant que pédagogue. La création des écoles modernes est l'œuvre essentielle de sa vie.

Francisco Ferrer postule que l'émancipation de l'individu par l'instruction et l'éducation aboutirait naturellement à la transformation de la société. Pour parvenir à cette longue mais féconde évolution des mentalités. Ferrer insiste sur la nécessité de la mixité sexuelle et sociale dans l'Ecole Moderne. Seuls des individus libérés à la fois de l'oppression patriarcale et capitaliste peuvent bâtir une société juste et égalitaire.

Notons que Ferrer demande des droits d'inscriptions proportionnels aux revenus des parents de ses élèves, ce principe assure la gratuité pour les enfants issus de la classe ouvrière. L'instruction des hommes doit aboutir, presque inéluctablement, à l'avènement de la société anarchiste. Quelque temps avant d'être fusillé. Francisco Ferrer disait: *«Précisément, la démenche de ceux qui ne comprennent pas l'anarchie provient de l'impuissance où ils sont de concevoir une société raisonnable»*.

On connaît l'importance du combat laïque pour les francs-maçons, en particulier espagnols à la charnière des XIXème et XXème siècles. L'Ecole Moderne de Ferrer est logiquement laïque et rationaliste. Les méthodes appliquées font appel à l'observation personnelle des élèves et à leur réflexion. On utilise les ouvrages publiés par la maison d'édition (traductions de livres scientifiques, manuels...).

Nul n'ignore que la franc-maçonnerie est une société fraternelle, l'aide de ses frères maçons et de ses camarades anarchistes ne fit jamais défaut à Francisco Ferrer.

Ils sont nombreux parmi les collaborateurs de l'école moderne (Elisée Reclus, Paraf-Javal...) ou au sein de la Ligue internationale pour rééducation rationnelle de l'enfance créée à Paris (Charles-Ange Laisant, Alfred Naquet, Marcel Sembat, Jean Marestan, Paul Robin, Sebastien Faure, Laurent Tailhade, Chartes Malato...)

Ces mêmes frères et camarades ne ménagent pas leur peine pour tenter, vainement de s'opposer à l'exécution de Francisco Ferrer.

Ils s'efforcent également de maintenir vaillante la flamme du souvenir. Un monument *«A la gloire de Francisco Ferrer, martyr de la liberté de conscience»* est érigé à Bruxelles le 5 novembre 1911 grâce, notamment, à l'action du franc-maçon Léon Furnemeont, Président du *«Comité Ferrer»*.

Deux loges portent le nom de Francisco Ferrer en France: la Loge n°415 de la Grande Loge de France à l'Orient de Paris (l'anarchiste et pacifiste René Valfort en fut le Vénérable Maître) et la Loge n°30 du Droit Humain à l'Orient d'Angers (un des plus anciens ateliers de l'obédience).

En guise de conclusion...

Laissons la parole à Hector Dents (franc-maçon, Recteur de l'Université LJBre de Bruxelles): *«Galilée laissant échapper ses paroles: Et pourtant elle tourne, le noble éducateur Ferrer prononçant ces paroles: Vive l'Ecole Moderne, sentaient bien qu'ils expiaient, l'un et l'autre, le crime d'avoir servi la Vérité et l'Humanité. Mais l'un et l'autre sentaient aussi - tous ceux qui les ont précédés et qui les ont suivis sentaient aussi - que rien ne peut arrêter la pensée humaine, qu'ils préparaient pour nous tous, avec plus de savoir, plus de puissance, de liberté, de justice, de bonheur. Et c'est pourquoi, comme les coureurs antiques, ils se sont passé de main en main l'éternel, l'inextinguible flambeau »*

Christophe BITAUD

Une convergence d'esprit...

Que pour une fois, sur une chaîne publique de télévision (ARTE) un représentant du capital industriel, s'exprime sans langue de bois est symptomatique d'une situation alarmante.

C'est en l'occurrence ce que Monsieur Jean PIERSON s'employa à faire malgré l'heure tardive. Sans se livrer à un droit d'inventaire en tant qu'ancien administrateur d'Aérospatiale de 1985 à 1998, il démontra l'Impasse dans laquelle se trouve aujourd'hui Airbus suite à sa privatisation voulue par Lionel JOSPIN alors 1er ministre en 1998.

C'était bien là l'esprit d'ouverture d'un homme de gauche...

Se posant en défenseur de l'outil industriel, créateur d'emploi et d'une activité reconnue, il s'insurgea contre les politiques et les financiers pour qui le curseur de la bourse devient la ligne omniprésente.

Courageux dans ses propos, égratignant au passage un certain Arnaud Lagardère actionnaire en son temps qui empocha plus d'un milliard d'euros (grâce au produit de nos impôts), il pronostiqua une sortie de crise à la condition d'un retour aux entités nationales.

En un mot : il faut renationaliser.

Dans les statuts fondateurs de la CGT-Force Ouvrière, il est stipulé que nous sommes attachés à la préservation des services publics ainsi qu'au redéploiement des fonds publics dans le secteur nationalisé. Mon Ami Yvon ROCTON avait, au nom de l'organisation, signé en 1970, dans un cadre national, le compromis issu d'un rapport de force qui au travers de l'accord société Aérospatiale permettait le développement d'une industrie de pointe dans un climat apaisé.

Suite à l'abandon de souveraineté institué par le traité de Maastricht et prôné par la rue Solferino, quelques années plus tard, les salariés d'Airbus durent se mobiliser pour contrer les effets du plan d'économie baptisé «Power 8».

On se souvient qu'en son temps, Claude EVIN avait pronostiqué que l'activité des Chantiers de l'Atlantique était conditionnée à l'acceptation par les salariés d'être payés comme les coolies de Hong Kong.

Au nom de l'abaissement du coût du travail, vente et fermeture d'usine Airbus étaient alors au programme. La revendication était posée par les salariés:

Non au démantèlement de l'industrie aéronautique issu du traité de Rome.

Aujourd'hui, en Loire Atlantique, dans le contexte de l'implantation d'un futur aéroport international au nord de Nantes, la vigilance s'impose aux salariés du site Airbus de Bouguenais pour que soit assurée la pérennité de l'entreprise et de l'acheminement par voie aérienne des pièces aéronautiques dont elle dépend.

Jean Marc AYRAULT, dans ses positions présentes et à venir sur le maintien d'une activité fret à l'aéroport de Nantes Atlantique, ne pourra s'émanciper de ces questions.

Patrick BROSSARD

L'ANARCHO-SYNDICALISTE
19, rue de l'Etang Bernard -REZE
Abonnement pour 20 n°s : 30 euros
Abonnement de soutien : 40 euros
A verser à : ASSOCIATION DES GROUPES FERNAND PELLOUTIER
CCP NANTES : 9998 2_D 19, rue de l'Etang Bernard 44400 REZE
Imprimerie Spéciale de l'Anarcho-Syndicaliste
Directeur de publication : A. HEBERT
